M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons verser tous ces pièces au débat, et puis Mᵉ Laborl en fera l'usage...

Mᵉ LABORI. — Permettez, monsieur le président... M. Caillaux peut apporter des papiers, des pièces sur lesquels il s'explique, mais il y a une chose qui m'étonne, c'est que, alors qu'il dépose il se produise...

Un incident Chenu-Caillaux

Mᵉ CHENU. — Ce n'est pas la faute de M. Caillaux, mais sa déposition a été faite, et vraiment, il me semble q'il y a un temps à toute fatigue. Vous nous rajeunissez de huit jours, nous retournons tout à fait au seuil des dépositions qui ont été échangées à la barre des témoins... Réservons tout cela pour la discussion, mais aboutissons. Finissons... Vous ne vous rendez pas compte que tous ici nous sommes exténués.

M. CAILLAUX. — Voulez-vous me permettre de vous répondre, monsieur le bâtonnier ?

Mᵉ CHENU. — Parfaitement, monsieur...

M. CAILLAUX. — Monsieur ?

Mᵉ CHENU. — Comment voulez-vous que je vous appelle ? Ah! monsieur le ministre ?.. Certainement, monsieur le ministre.

M. CAILLAUX. — Je vois, monsieur le bâtonnier, que vous vous conformez à un usage que j'observe moi-même vis-à-vis de vous. Je suis très heureux de vous avoir appris quelque chose, c'est fort difficile, je crois...

Mᵉ CHENU. — Il est à craindre que la leçon ne porte pas.

M. CAILLAUX. — Je vois, monsieur le bâtonnier, que nous avons été des deux côtés de la barricade : je sais que vous avez été l'avocat de la « Patrie Française », que vous avez défendu Syveton jadis. Je suis dans l'autre camp et j'y serai toujours. Mais je crois, néanmoins, que nous pouvons et devons avoir toujours des échanges de courtoisie et d'aménité analogues à ceux qui vient de se produire entre nous, n'est-ce pas vrai ?

Mᵉ CHENU. — Certainement, monsieur le ministre.

M. CAILLAUX. — Monsieur le bâtonnier, je suis heureux de cet accord.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Caillaux, veuillez continuer.

M. CAILLAUX. — Monsieur le président, je tiens à indiquer pourquoi la lecture m'apparaît comme indispensable : c'est que, dans les discussions qui se sont produites, j'ai bien indiqué parmi les faits de ma déposition, que M. Calmette laissait la fortune considérable de treize millions, mais depuis, dans certaines feuilles, on a affirmé que cette fortune dérivait uniquement des donations qu'il avait reçues de M. Chauchard. Or, le résumé de tout ce testament, je vais le faire en quelques mots : huit millions ont été donnés par Mme Maria Boursin, deux millions par M. Chauchard, trois millions ont été acquis en quelques années. Dans nos familles bourgeoises, il faut cent cinquante années pour acquérir une pareille fortune.

M. PRESTAT. — Tout cela est inexact.

M. CAILLAUX. — Est-ce que la partie civile a peur de mes déclarations ?

M. PRESTAT. — Nous n'avons peur de rien, après la déclaration de M. Albert Calmette.

La lecture du testament de Calmette

M. CAILLAUX. — Je dis tout cela sous ma responsabilité, monsieur le président, et je tiens à la prendre tout entière. Mais je ne pense pas que la lecture puisse en être évitée.

« La plus grande partie de la fortune que je laisse, je la tiens de l'héritage personnel que j'ai recueilli à la mort de M. Chauchard, et en second lieu de la donation personnelle qui m'a été faite (par acte déposé chez Mᵉ Jousselin, notaire) par Mme Boursin (rue de Lillebonne, 32) en souvenir du dévouement que j'ai montré à M. Chauchard, dont j'ai fermé, avec elle, les yeux à sa mort.

Cette fortune personnelle se compose...

M. PRESTAT. — C'est dans le testament ?

M. CAILLAUX. — Je l'indique.

1° 20 actions nouvelles de la société du Louvre, que j'ai eu en pleine propriété, intérêts et capital.

2° 200 actions nouvelles de la Société du Louvre, dont je n'ai, aussi longtemps que Mme Boursin vivra, que la nu-propriété. Je dois, aux termes des accords verbaux faits avec Mme Boursin, lui servir sa vie durant le montant des revenus de ces 200 actions. Ces revenus lui seront remis chaque année le 12 janvier, et je demande à ceux qui auront la tutelle de mes enfants, puis à mes enfants chéris, quand ils seront majeurs, de servir fidèlement cette dette d'honneur.

A la mort de Mme Boursin, les 200 actions susdites seront, intérêts et capital, la pleine propriété de mes enfants, à l'exception de celles léguées plus loin ; je leur recommande de se les partager en parties égales et de les conserver le plus longtemps possible, parce qu'elles constituent une fortune considérable de plusieurs millions qui leur maintiendra une grande influence dans la Société du Louvre, dont je suis administrateur.

3° Un million de valeurs diverses qui sont en titres au porteur ou nominatifs à mon nom et pour lesquelles je dois verser à Mme Boursin, chaque année, sa vie durant, un revenu de trente mille francs, c'est-à-dire les intérêts du million à 3 %, convention verbale qui doit être exécutée après moi comme pendant ma vie.

4° Quatre cent soixante-quatorze actions du « Figaro » déposées en mon nom dans les coffres du « Figaro », et dont les revenus doivent être remis à Mme Boursin, sa vie durant, pour devenir, à sa mort, ma pleine propriété, y compris les dividendes.

5° Diverses valeurs activées sur le montant de la succession Chauchard au moyen des sommes qu'il m'a léguées.

Ces valeurs, montant à environ 600.000 francs, ont été achetées pour mon compte sur le montant de mon legs personnel, par M. de Verneuil, agent de change à Paris, dans les caisses duquel elles sont déposées en compte spécial Gaston Calmette. Elles sont ma pleine propriété, capital et revenus.

Sur l'autre partie de ma fortune, provenant d'opérations ou de placements faits avant l'année 1907, il y a, entre autres, un lot d'actions de la Société du Casino de Vichy, qui sont déposées dans un coffre de la Société générale à Paris...

C'est une opération d'une nature particulière que je connais bien, et l'action du Casino de Vichy vaut deux mille francs, et ce lot d'actions du Casino de Vichy ferait à peu près 900.000 francs.

Et puis, ce codicille :

A ajouter à mon testament déposé chez mon notaire, Mᵉ Vingtain, comme codicille.

Toutes les valeurs du compte B. N° 3, déposées à la Banque suisse le 26 février 1913 font partie du million dont il est question dans mes dispositions testamentaires ci-dessus visées...

Le testament est du mercredi 11 décembre 1912, et le 27 février 1913 l'ancien directeur du « Figaro » ajoutait ce codicille :

Ceci est ma volonté. A ajouter à mon testament, déposé chez mon notaire, Mᵉ Vingtain, comme codicille Toutes les valeurs du compte B. N° 3, déposées à la Banque suisse le 26 février 1913, font partie du million dont il est question dans mes dispositions testamentaires ci-dessus visées.

Deux autres millions de valeurs sont chez M. de Verneuil, soit en report, soit en dépôt depuis le 1er février 1913. Ces deux millions sont, eux aussi, ma propriété, mais j'en dois les revenus, sa vie durant, à Mme Boursin, qui m'en a fait don en nu-propriété, s'en réservant l'usufruit.

Une réflexion, autre détail, donation dont le codicille en dehors des formes légales, motivait une amende, puisqu'il a fraude au droit fiscal en même temps qu'au droit civil. Une question : Comment Mme Maria Boursin, qui a acquis dans des conditions sur lesquelles mieux vaut ne pas s'étendre, une fortune de 40 ou 50 millions de M. Chauchard, s'est-elle départie de 8 millions au profit de M. Calmette ? Cette explication, on me l'a offerte au mois de janvier dernier, on m'a apporté une correspondance qui indiquerait les raisons. Je l'ai repoussée du pied. Je ne me bats pas avec ces armes-là. On l'a apportée à d'autres de mes amis qui l'on également repoussée. Si on avait la curiosité de les connaître, j'ai des témoins. Pendant la même période de temps, une autre correspondance, ou plutôt un autre dossier m'a été offert au mois de février ; je puis dire qu'il renferme les lettres et les pièces les plus graves concernant M. Gaston Calmette et les siens ; je l'ai également repoussé. Mais je dois dire que, depuis le 16 mars, le même dossier m'a été envoyé ou plutôt a été envoyé, sous le voile de l'anonymat, à mon intermédiaire, à mon meilleur ami. A ceux qui s'en étonneraient, je dirais que, fort heureusement pour moi, dans les circonstances difficiles que je traverse, j'ai des appuis inconnus et infiniment étendus dans la démocratie. (Mouvement.) Oui, messieurs, oui... (Rumeurs.) Oh ! je vous en prie, j'ai l'habitude de tenir tête à des orages plus violents que ceux-ci. (Mouvement.)

LE PRÉSIDENT. — Voyons, ne faites pas de bruit.

M. CAILLAUX. — L'incident va être très court ; mais il y a certaines choses que je veux dire et qu'on ne m'empêchera pas de dire...

Mᵉ CHENU. — Excepté le président, s'il le trouve nécessaire.

LE PRÉSIDENT. — Je ne veux pas savoir ce que M. Caillaux va dire.

Mᵉ LABORI. — D'ailleurs, c'est une erreur : M. le président ne peut pas vous empêcher de dire ce que vous avez à dire.

M. CAILLAUX. — Monsieur le président peut être convaincu, d'abord, que je suis infiniment respectueux de sa personne, et que, dans tous les cas, rien de ce qui sera prononcé ne sort des limites de ce m'impose le souci de la défense.

Je disais donc que le dossier en question est parvenu à mon ami, le meilleur. Dans sa déposition, M. Ceccaldi y a fait directement allusion à une phrase que je ne répéterai pas, mais qui indiquait la nature des ressources que certaines personnes pouvaient se procurer. La partie civile ne lui a demandé aucune précision. Aura-t-elle plus de curiosité aujourd'hui ?... Si elle n'en a pas, j'en prends acte et je me borne alors à lui dire qu'il est vraiment trop commode de venir, après les précisions que nous avons apportées ou celles que nous avons sollicitées, n'opposer qu'un témoignage de moralité générale qui a été donné par M. Bernstein, dans le passé duquel il y a certains faits... (Mouvement.)

Mᵉ CHENU. — Il n'est pas là, M. Bernstein.

M. CAILLAUX. — Je le regrette.

Mᵉ CHENU. — Il est probable qu'il le regrettera aussi.

Mᵉ LABORI. — Son devoir est d'être là, il n'a pas été dispensé d'être à l'audience, par conséquent on ne saurait faire un reproche à M. Caillaux qu'il n'y soit pas.

L'incident Chenu-Labori

Mᵉ CHENU. — Soyez indulgent, maître Labori, pour ceux qui ne sont pas tout à fait exacts à l'audience.

Mᵉ Labori. — Monsieur le bâtonnier, permettez-moi de faire observer que l'on se sert des allusions personnelles ; ce n'est même pas spirituel... (Rumeurs.) Je me suis excusé en arrivant à l'audience par un excès de courtoisie car l'audience avait été fixée pour midi et demi. Si j'ai à m'étonner de quelque chose, c'est qu'on l'ait ouverte en l'absence de la défense. Par conséquent, assez de vos leçons, je n'en ai que faire. (Applaudissements.)

Mᵉ CHENU. — Je retire d'une façon complète l'observation que j'avais faite sur un ton qui ne m'avait pas paru justifier le calme de mon confrère.

Mᵉ LABORI. — Chacun son ton. Ce que je remarque, c'est que généralement vous retirez vos observations.

M. CAILLAUX. — Elles sont retirées, j'imagine, en ce qu'elles me concernent ?

Mᵉ CHENU. — Je n'ai rien à retirer, puisque je n'ai rien dit.

M. CAILLAUX. — Vous avez indiqué que j'avais eu tort de présenter cette observation.

Mᵉ CHENU. — Du tout.

M. CAILLAUX. — Alors c'est moi qui me suis trompé.

Je dis simplement en concluant que tout présents à la mémoire de tous certains faits et que quand on n'a pas accompli son devoir vis-à-vis de la patrie on est mal venu de donner à d'autres des certificats de moralité. Voilà tout. (Applaudissements.)

Mᵉ CHENU. — J'ai une question à poser. Voudriez-vous, monsieur le président, demander à M. Joseph Caillaux... J'emploie vis-à-vis de lui l'appellation dont vous vous servez vous-même dans le maximum de courtoisie qu'un magistrat doit à un témoin, voulez-vous demander à M. Joseph Caillaux s'il croit qu'aucune des observations qu'il vient de présenter puisse expliquer, excuser ou atténuer le crime dont sa femme est coupable.

M. CAILLAUX. — Monsieur, il est des questions que je conçois difficilement qu'on pose.

Mᵉ CHENU. — Celle-ci est toute naturelle. Je cherche à établir les relations entre ce surcroît de déposition et l'affaire dont est saisi le jury de la Seine.

M. CAILLAUX. — Eh bien, voulez-vous me permettre de vous dire, monsieur? Il y a peut-être quelque chose de pire que de perdre la vie, c'est de la conserver quand tour à tour on s'attaque aux femmes et on s'enrichit à leurs dépens. (Applaudissements et rumeurs.)

D. — En vertu de mon pouvoir discrétionnaire je joins ces pièces au dossier pour être versées aux débats.

Les docteurs reviennent

Les médecins appelés en témoignage continuent à défiler à la barre. Après le docteur Freyne, on entend le docteur DOYEN.

Celui-ci affirme d'abord qu'il a été l'ami de M. Gaston Calmette et qu'il a soigné une de ses nièces. Il ne connaît pas M. Caillaux.

Il dit que le transport des blessés atteints à l'abdomen est dangereux. La guerre des Balkans l'a prouvé. Si M. Calmette était resté étendu au « Figaro », peut-être ne serait-il pas mort.

Puis le docteur Doyen critique M. le professeur Delbet. S'il était vrai qu'il fallait écrire en lettres de feu dans toute salle où l'on disserterait sur la chirurgie, nul ne parlera d'un malade qu'il n'a pas vu ! M. le professeur Delbet aurait dû se taire.

Il y a des règles en chirurgie, s'écrie le témoin, je puis dire cela ! Car ma notoriété chirurgicale est universelle. (Rires et bruit.)

Je ne supporterai pas ces cris. Je ne veux pas, pendant que je dépose, que l'on parle. (Protestations et rumeurs.)

Oui ! cela ne nous regarde pas. Nous devons songer à conserver à tout prix la vie au blessé, même si le malade court des risques de mort.

M. le docteur Doyen commence une longue dissertation. Un de ses aides dessine un plan immense. Le docteur Doyen dit que les blessures de M. Calmette n'étaient pas mortelles.

Un violent incident

LA SALLE EST ÉVACUÉE

M. BERNSTEIN se présente à la barre.

— J'ai été appelé, dit-il, par un coup de téléphone chez un ami. Caillaux est-il là? (On murmure.) Vous êtes là, Caillaux? Caillaux a une insensibilité telle qu'il ne peut comprendre qu'on ait le culte d'un ami. Caillaux monte sur un cercueil pour faire sa propre apologie.

M. ALBANEL. — C'est de la littérature !

M. BERNSTEIN. — Vous avez laissé déposer M. Ceccaldi. J'entends déposer librement. Messieurs, on vous a lu le testament de M. Calmette. C'est honteux ! Messieurs les jurés, ne vous faites pas assassiner par la femme d'un ministre, demain on lirait votre testament.

Je rends hommage à Mᵉ Labori : il a eu raison de dire que Calmette aurait demandé l'acquittement.

Mais Calmette est mort. Il avait quatre balles dans le ventre.

Et maintenant je parle de moi. M. Caillaux a dit que je n'avais pas servi. Il a menti (on crie, on hurle, on applaudit). J'ai commis une erreur de jeunesse en 1911.

J'ai fait mieux que regretter ce mouvement. Au moment d'Agadir, j'ai obtenu la revision de ce qui avait été fait. Je suis artilleur, je partirais le quatrième jour.

Je ne sais pas quand il partirait, M. Caillaux, car, à la guerre, il ne peut pas se faire remplacer par une femme pour tirer. (Cris, exclamations.)

Le tumulte est si grand qu'on fait évacuer la salle.

L'audience est renvoyée à demain.

AMOUR ET SANG

UN MARI TUE SA FEMME ET BLESSE MORTELLEMENT L'AMANT DE CELLE-CI

Paris, 27 juillet. — Un drame s'est déroulé hier soir, à Saint-Denis, place de la Caserne, causant une très vive émotion parmi la foule très nombreuse qui se trouvait à ce moment sur la place.

Il y a six mois, Mme Deligny, née Antoinette Tâxaud, âgée de 26 ans, abandonnait le domicile conjugal, 9, rue Blanqui, à Saint-Denis, pour aller vivre avec un ouvrier mécanicien, M. Eugène Trabey, demeurant boulevard Carnot.

Le mari, M. Julien Deligny, tourneur sur métaux, éprouva un profond chagrin de la fuite de sa femme et s'efforça de la retrouver. Mais, jusqu'à ce jour, ses recherches restaient vaines. Néanmoins, il n'avait jamais désespéré de ramener à son devoir l'épouse infidèle et, fréquemment, le dimanche, il se rendait place de la Caserne, où, lui avait dit son ami, sa femme avait été aperçue à diverses reprises, attendant le tramway de Pierrefitte.

Après avoir fait inutilement le guet plusieurs dimanches de suite, M. Deligny aperçut la fugitive hier soir vers neuf heures. Elle était au bras de son amant. Aussitôt, M. Deligny s'approcha du couple et, s'adressant à sa femme, il lui dit : « Antoinette, je t'en supplie, reviens avec moi ! Je ne peux plus vivre sans toi ! »

La jeune femme, d'abord un peu interloquée, reprit vite son sang-froid et répondit ironiquement : « Ah ! non, merci ! »

Au même instant, plusieurs détonations retentirent. Le mari, bafoué, avait sorti brusquement un revolver de sa poche et avait fait feu sur les deux amants.

Mme Deligny, atteinte de quatre balles au ventre, fut tuée sur le coup. M. Trabey, frappé en pleine poitrine, respirait encore quand des passants le relevèrent et le conduisirent à l'hôpital de Saint-Denis, mais là son état fut jugé désespéré. Il était ce matin dans le coma.

Quant au meurtrier, il resta comme hébété et se laissa arrêter sans opposer la moindre résistance. La foule voulut le lincher pendant qu'on le conduisait au commissariat, mais un escort du 101e d'infanterie le protégea avec l'aide de deux gendarmes.

Interrogé ce matin par M. Laurens, commissaire de police, M. Deligny a répondu qu'il n'avait pas pu maîtriser sa colère en apercevant sa femme, qu'il n'avait jamais cessé d'aimer, au bras d'un autre homme.

Dans la Région

Les fraudes électorales de Lille

Binauld et Billaert iront en Correctionnelle

L'EX-ADJOINT AUX FRAUDES ÉLECTORALES ET SON SOUS-CHEF DES FAUSSAIRES COMPARAITRONT LE 17 OCTOBRE DEVANT LEURS JUGES.

NON-LIEU POUR M. CH. DELESALLE, MAIRE DES FAUX-ÉLECTEURS DE LILLE.

L'instruction ouverte par le Parquet contre X... pour fraudes électorales à la Mairie de Lille, depuis le 14 mai dernier, vient d'être définitivement close.

On sait que trois personnes avaient été inculpées par M. Gobert, juge d'instruction : M. Charles Delesalle, maire ; Binauld, adjoint aux élections ; Billaert, sous-chef du bureau des élections.

M. Charles Delesalle bénéficie d'un non-lieu pour ce fait, dit l'ordonnance de justice, « que des charges suffisantes n'ont pas été relevées contre lui. »

BINAULD, l'ex-adjoint aux fraudes électorales, est renvoyé devant le Tribunal Correctionnel, le 17 octobre prochain, pour complicité de fraudes électorales et pour avoir donné à l'inculpé Billaert des ordres ayant incité celui-ci à se rendre coupable de fraudes.

BILLAERT, l'exécuteur des volontés de Binauld et qui mit en œuvre, tant au Nouveau-Lille qu'à la Mairie, les intentions des maîtres fraudeurs, est poursuivi pour fraudes électorales et infractions à la loi du 29 juillet 1913 il est renvoyé également devant le Tribunal Correctionnel, le 17 octobre prochain.

Notification de ces ordonnances de M. le Juge d'instruction, rendues hier sur réquisition de M. le Procureur de la République, a été faite à la partie civile.

Ainsi, en dépit des efforts faits par le parti clérical pour terroriser les témoins, pour égarer la justice, pour sauver au moins Binauld, tout en sacrifiant Billaert, le Parquet de Lille a retenu qu'il y avait des faits assez graves à la charge de Binauld et Billaert pour les renvoyer devant les juges de la Correctionnelle.

Quand la presse municipale traitait de *bluff* et de *manœuvre politique* nos accusations si précises contre les faussaires et les voleurs de suffrages du Palais-Rihour, elle cherchait à donner le change à l'opinion et à préparer s'il était possible, une porte de sortie aux deux complices dont la Justice examinait le cas.

Maintenant, l'opinion est éclairée. Le renvoi des deux fraudeurs principaux devant la Correctionnelle est la preuve que les journaux municipaux mentaient quand ils disaient : *il n'y a rien dans le dossier contre MM. Binauld et Billaert...*

Il y a quelque chose ! Il y a des éléments de culpabilité tels que, dans sa conscience de magistrat, le juge d'instruction a estimé assez graves pour envoyer ces deux organisateurs de la fraude électorale échouer sur le banc de la correctionnelle. Lorsqu'un procureur de la République prend des réquisitions pareilles contre un adjoint, conseiller général, et contre un fonctionnaire municipal, c'est qu'il croit que la Justice doit connaître de leurs méfaits.

Nous attendrons donc désormais que les Juges aient à se prononcer sur le cas des inculpés. Des preuves, nous en avons fourni. Nous en apporterons encore. Mais l'heure est à d'autres préoccupations et nous reprendrons notre tâche d'épuration, sans faiblir, quand le moment du châtiment approchera.

D'ici là, s'il plaît à Binauld de rester conseiller général, conseiller municipal et gibier de correctionnelle à la fois, c'est qu'il n'a pas pour deux sous d'amour-propre !

A Maubeuge

Une mère se suicide avec son enfant

Nous avons dit que Mme Albert Meurant, née Augustine Lemaire, âgée de 28 ans, était disparue samedi à 1 heure du matin, du domicile conjugal, sis rue du Trieu-au-Vin, après avoir laissé quelques mots d'adieu à l'adresse de son mari chez MM. Blariaux frères minotiers à Maubeuge, et de ses parents qui tiennent un cabaret, rue des Pétriés.

Des recherches effectuées sur la rive gauche de la Sambre dimanche matin par MM. Albert Rousset, marchand de fruits et Acarin, chauffeur, ont fait découvrir à 4 heures et demie, près du Pont-Rouge les deux corps étroitement enlacés. La mère tenait son enfant dans ses bras et une ficelle réunissait le cou de la mère et de la fillette. Un peu de sang parti de la bouche de la petite Suzanne colorait la joue de Mme Meurant.

Informé de la lugubre trouvaille, M. Parsy, commissaire de police, vint faire les constatations habituelles, avec M. le docteur Autier.

Il fit reconduire les corps dans une civière au domicile de M. Albert Meurant.

On est unanime à penser que Mme Meurant a agi dans un accès de neurasthénie, car elle faisait un excellent ménage avec son mari qui est un employé modèle.

Cet événement tragique a péniblement impressioné la ville de Maubeuge.

A Waziers

Grave accident à la fosse Gayant

UNE PIERRE TOMBE, UN MINEUR A LE BASSIN FRACTURÉ

Un grave accident s'est produit lundi matin à la fosse Gayant de la Compagnie des Mines d'Aniche.

Un ouvrier, Emile Denis, 32 ans, originaire de Dour (Belgique), était occupé à son travail dans une veine quand une lourde pierre se détacha du toit et s'abattit sur lui.

Emile Denis fut relevé avec de sérieuses contusions et une fracture du bassin. Après avoir reçu les premiers soins du docteur Gugelot, il fut conduit en voiture d'ambulance à l'Hôtel-Dieu de Douai, où son état a été jugé fort grave.

Denis est marié et père de famille.

Cour d'Assises du Nord

Audience du lundi 27 juillet

Suppression d'enfant à Tourcoing

Henri Verpoert, 25 ans, né à Gand, doreur à Tourcoing, qui vivait en concubinage avec la femme Marie Van Landschoot, 34 ans, était accusé de suppression d'enfant.

Dans la nuit du 20 au 21 mars 1914, Marie Van Landschoot était accouchée d'un enfant au sexe féminin. Verpoert, qui était présent, prit l'enfant, le roula dans un linge et dit à la mère qu'il était mort. Il jetait quelques heures après le petit corps dans le canal.

VERPOERT EST CONDAMNÉ A DEUX ANS DE PRISON.

Attentats à la pudeur et avortement à Wallers

Albert Moreau, né le 27 mai 1865, à Boussu (Belgique), sans profession, demeurant à Wallers, est accusé d'attentats à la pudeur et d'avortement.

Le 10 octobre 1913 et le 18 avril 1913, puis à différentes reprises, il se livra, à Wallers, à des violences odieuses sur sa servante, Fidéline Bécourt, âgée de 15 ans et demi.

Le 2 mai 1908, et à plusieurs reprises dans la suite, il commit des attentats à la pudeur avec violences sur une autre de ses servantes, Zélie Gokel, âgée de 18 ans ; il était alors limonadier et habitait Beaumont-en-Artois.

En mai 1913, il se livra, à Dourges, à d'odieuses violences sur sa servante, Jeanne Dupont, âgée de 15 ans et demi.

Enfin, en février 1914, à Wallers, il procura de force l'avortement à Fidéline Bécourt, sa servante, devenue enceinte de ses œuvres.

Moreau a nié tous les faits qui lui sont reprochés.

Examiné au point de vue mental, Moreau a été reconnu par le médecin-légiste, pleinement responsable de ses actes.

L'accusé est très mal noté à tous les points de vue. Il a déjà encouru six condamnations.

Les débats ont lieu à huis-clos.

Moreau est condamné à deux ans de prison.

L'application de la loi de huit heures dans le Nord

UNE RÉUNION A LA PRÉFECTURE DU NORD

Lundi après-midi, a eu lieu, à la Préfecture, une réunion pour régler les difficultés qui ont surgi à propos de l'application de la loi de huit heures dans les concessions de l'Escarpelle, Douchy, Flines et Azincourt.

Cette réunion, qui fut suivie de deux autres, était présidée par le Préfet. Y assistaient : les représentants du contrôle, les délégués mineurs, les représentants des Compagnies et du Syndicat.

Aucun communiqué n'a été fait à la Presse sur les décisions prises.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

Dernière Heure

Le Conflit Austro-Serbe

L'Italie veut la paix

Rome, 27 juillet. — Le « Giornale d'Italia » écrit :

« Il y a un fil d'espérance et ce fil ne paraît pas devoir se rompre d'un moment à l'autre. Le pays doit se fier au patriotisme, au sang-froid et à la bonne volonté du gouvernement qui est résolument pacifique.

L'ambassadeur de France par son entretien avec M. Salandra aurait apporté de meilleures chances de réussite aux efforts que poursuit l'Italie dans un sens pacifique. »

La situation est considérée comme moins tendue que SAMEDI.

Le marquis di San Juliano a eu un long entretien avec le Président du Conseil

On dément formellement le rappel sous les armes de la classe 1910.

M. Bienvenu-Martin confère

Paris, 27 juillet. — M. Bienvenu-Martin, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères par intérim, a reçu cet après-midi les ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie.

Il a conféré ensuite avec les ministres de l'Intérieur, de la Guerre, de la Marine et des Colonies.

M. Poincaré à Dunkerque

PAS DE RÉCEPTION OFFICIELLE

Dunkerque, 27 juillet. — Le général Beaudemoulin a télégraphié du croiseur France au maire de Dunkerque pour l'informer que le Président de la République arrivera dans ce port mercredi matin et qu'il repartira directement pour Paris, sans réception officielle.

Le maire a répondu que la ville était déjà décorée pour recevoir le chef de l'Etat mais que les dunkerquois acceptaient avec une patriotique résignation la décision qui leur est imposée par les circonstances.

Les marins anglais

Londres, 27 juillet. — L'Amirauté annonce que les marins mis en supplément pendant les dernières manœuvres dans la seconde flotte ont l'ordre de rester à bord des navires pour le moment au lieu de regagner comme d'habitude leurs dépôts à terre.

Les écoles navales resteront fermées jusqu'à nouvel ordre.

Toutes les permissions ont été supprimées et un certain nombre d'officiers qui devaient partir pour l'Angleterre ont dû regagner leur bord.

La médiation

Londres, 27 juillet. — Selon une information communiquée à la presse, la France accepte dans son intégralité la proposition de sir Edward Grey tendant à la médiation.

Notification de cette acceptation a été officiellement donnée au Foreign Office cet après-midi.

L'Italie accepte également en principe.

Sir Edward Grey a déclaré ce soir à la Chambre des Communes qu'il croyait savoir que le gouvernement allemand avait accepté en principe l'idée d'une médiation entre la Russie et l'Autriche mais en ce qui concerne la proposition d'une Conférence, qu'il n'avait reçu aucune réponse de l'Allemagne.

Suivant des nouvelles reçues cet après-midi de Pétersbourg, dans les milieux diplomatiques, M. Sazonoff a l'intention de s'en tenir à un accord direct avec l'Autriche.

— Alors son mariage... sa passion pour cette Ella Crafford...

— N'a existé, ou plutôt n'existe qu'en fiction.

— Et il pense, avec cela, atteindre son but ?

— Il l'atteindra.

— C'est fort possible... Car si je n'avais pas deviné le subterfuge, j'ai pensé plus d'une fois que Marcelle devait avoir le regret de son refus.

— Vrai ? tu as pensé cela ?... Ah ! je suis contente, je ne me trompe pas.

Elle ne veut pas en avoir l'air, mais elle ne songe qu'à lui... Il n'est pas venu avant-hier... Toute la fin du jour elle a été de mauvaise humeur, nerveuse.

— Tu l'as constaté, hein ? Puissions-nous ne pas nous tromper.

— Vous y tenez beaucoup, à ce mariage ?

— Beaucoup... Guy, sous tous les rapports, est le garçon qui lui faut... Très riche, très lancé, très large d'idées. Ou Marcelle ne sera pas heureuse avec un autre, ou elle rendra cet autre malheureux...

« Je connais ma fille, je la connais bien. Un cœur d'or, une grande honnêteté, mais je l'ai élevée à satisfaire toutes ses fantaisies, comme à dire tout ce qui lui passe par la tête... Ta mère et moi nous n'avons pas les mêmes idées pour l'éducation de nos filles... Je crois que c'est elle qui voit juste... Puis nous nous y sommes prises chacune suivant notre caractère.

« Enfin, ma petite Marie-Thérèse, garde-moi le secret... Si Marcelle se doutait de quelque chose, tout serait à recommencer.

— Ne crainez rien, madame : je serai pour vous une alliée sûre.

— J'y compte... Si je ne te connaissais pas aussi sérieuse je ne t'aurais rien dit... A propos, tu viens avec nous de dimanche en huit, à Béziers, aux courses de taureaux ? Tu as su par son « Journal » que ma fille s'es passionnée pour ce divertissement ?

— Oui, une vraie passion ; elle ne m'a parlé que de cela... C'est ce qui domine dans ses souvenirs de voyage.

— Tu seras des nôtres ?

— Je suis toujours en grand deuil, chère madame.

— Ce n'est ni un bal ni une fête... un spectacle national... Car, dans votre Midi vous tenant autant, je crois, que les Espagnols.

— Dans notre Midi ? Maman n'en est pas, mon père à moitié, puisque ma mère était du Nord... Nous en aimons tout de notre Midi, excepté cela... Mon père n'y a peut-être pas assisté trois fois dans sa jeunesse.

— Alors, tu ne nous accompagneras pas ? Je te préviens que tes frères viendront.

— Moi j'irai... si Frédéric y va !

— Ah ! c'est cela... J'irai si Frédéric y va... na ! Comme tu l'aimes, ton Frédéric !

— Oui, beaucoup.

— Je ne comprends pas que tu ne sois pas mariée déjà.

— Je ne quitterai mes parents que lorsqu'ils seront tout à fait consolés.

— Et aussi, m'a dit Marcelle, quand cette pauvre fille, que vous croyez innocente, ne sera plus en prison.

— Précisément.

— Tu sais que je n'ai pas eu un instant de vision sinistre, depuis que je suis au Val-Rose ?... Moi qui croyais y passer des nuits blanches !

— Celane m'étonne pas... Pour qu'un drame vous hante, il faut, de façon ou d'autre, ne fût-ce qu'en connaissant la victime, y avoir été mêlé, cela passe... Vous voyez comme nous y sommes tous tranquilles, nous...

— Certes... Mais c'est singulier, je préfère te le dire que de le dire à ta mère, que cela bouleverserait par trop... Je trouve ton père changé encore, depuis la dernière fois où nous l'avons vu à Paris... C'est impossiblement autrement : il est malade.

— Je le crains... et maman aussi, vous dirai-je ; nous sommes inquiètes.

— Ma foi, à votre place, je le serais... Mais il ne vient pas, ton Frédéric ?

Au moment où Mme Jubert articulait cette phrase, M. Varagniez et Frédéric Silvère roulaient en voiture, vers la gare de Béziers.

A ce moment-là aussi, marchant l'un derrière l'autre sous la futaie, Guy et Marcelle, qui venaient de causer de choses et d'autres, parlaient des courses de Béziers, qu'ils comparaient aux courses de Saint-Sébastien.

— Mais là, disait la jeune fille, on ne met pas à mort le taureau.

— C'est défendu ; cependant, il arrive que... par erreur, on lui donne le coup de grâce.

— Espérons que l'on commettra une de ces erreurs-là.

— Vous êtes féroce !

— Je trouve qu'il est idiot, sous prétexte d'humanité, d'interdire de finir un animal qu'on larde à plaisir depuis une demi-heure, si ce n'est plus... C'est la course entière qu'il faut défendre, ou rien du tout. Mon Dieu ! que l'humanité devient veule... Que nos aïeux étaient gens autrement pétris que nous... Ce n'est pas eux qui auraient empli les journaux de pleurnicheries à propos de spectacles qui ne font que mettre en valeur le courage des bêtes, à défaut de celui des gens !

— Je suis tout à fait de votre avis... C'est peut-être pourtant parce qu'ils n'avaient pas de journaux... ou que la liberté de la presse n'était pas encore votée.

— Oh ! que vous êtes bête, mon pauvre Faradet !

— Je voudrais l'être autant que vous êtes spirituelle... vous me le répéteriez plusieurs fois par jour... et vous êtes si adorable quand vous dites : « Oh ! que vous êtes bête, mon pauvre Faradet ! »

— C'est que je dis ce que je pense... Vous me portez sur les nerfs... Dieu, que je plains miss Ella Crafford !

— Vous ne la plaindrez jamais autant que moi.

— En voilà une qui ferait bien de rester à Chicago... E ton père ?

— Toujours malade... Plus malade même... Je crains qu'elle n'hérite plus ou moins prochainement de quelques millions de dollars.

— C'est une crainte ?

— Oui... Je ne voudrais pas qu'elle me reprochât un jour de l'avoir prise pour son argent.

— Alors, c'est bien pour elle-même que vous la prenez ?

— Dame ! vous avez vu et revu, n'est-ce pas, sa photographie ?

— Je m'étonne que vous n'ajoutiez pas : et elle n'est pas flattée !

— J'allais le faire... Vous ne m'en donnez pas le temps, chère petite Marcelle.

— Appelez-moi mademoiselle, s'il vous plaît, monsieur.

— Tiens, nous avions convenu de ne nous appeler que Guy et Marcelle, comme des camarades... C'était bon au temps où je vous faisais la cour, de nous donner des « monsieur », des « mademoiselle »...

— Oui, mais je veux demeurer libre de vous interdire cette familiarité.

— Je reste votre obéissant serviteur.

Elle se retourna, le visage frappé par les branches d'un taillis dans lesquelles elle s'était engagée.

Et comme son compagnon, qui se fût jeté à travers un buisson d'orties si elle s'y était jetée, arrivait immédiatement derrière, elle se trouva le visage contre le sien et pour ainsi dire dans ses bras :

— Oh !

— Ah !

— Laissez-moi !

— Vous allez tomber...

— Oh ! que vous êtes...

— Bête ?...

— Non.

— Dites-le donc... vous êtes adorable, je le répète, je ne le répéterai jamais trop !

Guy, dont les deux bras, dans un mouvement dont il n'avait pas été le maître, s'étaient fermés autour de la taille de la jeune fille, sous le coup d'une griserie, ne les desserrait point.

— Voulez-vous me lâcher ?

— Dites-moi que je suis bête.

Elle était très rouge.

Elle détourna la tête, espérant qu'il ne la verrait pas sourire.

— Cela dépendra de vous, fit-il ! je ne vous lâche qu'à cette condition.

— Je vais crier.

— Je le dirait à votre Ella Crafford, que je... que je déteste !

— Mon Ella Crafford !... Vous la détestez... pourquoi la détestez-vous ?

— Tiens, parce que vous l'aimes !

Cela lui échappa...

Fût-ce malgré elle, par pur dépit de jeune fille qui, tout en repoussant l'amour d'un homme, ne veut point qu'il aille à une autre...

Fût-ce le cri d'un cœur qui s'ouvre enfin à un sentiment inconnu...

Fallait-il saisir cet instant où elle allait peut-être faiblir ?

Fallait-il feindre de ne pas comprendre ?

Ou se laisser aller à l'emportement de passion qui faisait bouillonner dans ses veines le sang de Guy.

Il faut qu'un homme soit bien maître de soi pour ne pas, dans la situation où se trouvait celui-là, se livrer à quelque audace, dût-il le regretter.

Mais le fiancé de miss Ella Crafford était de ceux-là qui, voulant à tout prix gagner la partie, n'en compromettent pas, au moment où ils la sentent aboutir, la réussite.

Il distendit ses bras, se détourna avec un geste fatal.

— Ma pauvre petit Marcelle, si vous aviez voulu... si vous aviez voul